

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Réchauffeur d'homologation N°
Voiture de tourisme	BUICK	Skylark	CH 0084 01
		modèles 4X.37 ou 4X.69	

Constructeur	BUICK MOTOR DIVISION of G. M. C. Flint, Michigan (USA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur "BUICK SKYLARK" et "4X.37" ou "4X.69" et "CH 0084 01" devant le No du châssis "4.377A." ou "4.697A."		
Plaquette constructeur	dans le compartiment du moteur,		
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise		
Identification du moteur	" 28 " à l'avant, à droite sur le bloc, derrière la pompe à eau (frappée par l'importateur)		
Importateur principal	USA-CARS, E. Michaud, 8953 Dietikon		
Véhicule homologué	4C697AW 157 556		

Châssis		Moteur		
Nombre d'essieux	2	Marque	CHEVROLET	Type V6-173-2 (7)
Direction	mécanique, s.d. avec assistance hydraulique	Construction	V	Temps 4
Transmission	boîte automatique	Carburant	B	Position avant
Nombre de vitesses	3	Refroidissement	eau	Nombre cylindres 6
Frein de service	entraîné sur roues avant hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.internes, assistance par dépression, sur toutes les roues	Alésage	89	Course 76
	limiteur, sur les roues arrière	Cylindrée	2835	CV-impôt 14,44
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service	Puissance en kW CV	85	à l/min 4800
			115 SAE-net	
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR	Bruit à proximité	87 dB/A à t/min	3600 x
Ralentisseur	-	Silencieux	1 = 460x250x140 mm	
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée	Mesure des gaz	CO 2,35 % à 770 t/min	xx
		Déparasitage	OCE, annexe B, chiffres 3+4 = D	

Carosserie	limousine			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	2 ou 4	Indic. vitesse	km/h	Poids à vide	830	450	1280
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Rétroviseurs	intérieur / gauche / droite	Charge utile	125	225	350
Cale	-	Attelage	-	Poids total	955	675	1630
Antivol	verrouillage de la direction + de la boîte c.v.			Garantie fabr.	1730		
Nombre de places	t 5 av. 2	centre	ar. 3	Dimens. pneus	P 185/80 R 13	P 185/80 R 13	(Variantes +)
				Ply/bars	- / 1,6	- / 1,6	voir
Dimensions	intérieur	extérieur		Charge	960	960	remarques)
Longueur	1776	Empattements	2664	pour V max varie selon la marque, minimum 162	km/h		
Largeur	1776	Essieu double	av ar	Jantes	5,5 x 13 acier		
Hauteur	1391	Voie	av 1492 ar 1447	Garantie poids remorquable avec frein	907		
Porte à faux	lat. 923	Voies	av ar	Garantie poids remorquable sans frein	454		
	av 1012	Braquage ø	g 11700 d 11700	Garantie poids de l'ensemble	907		
Distance volant - vers l'avant du véhicule ->				Poids remorquable testé	162 km/h		
				Vitesse maximale selon le constructeur	162 km/h		
				Vitesse maximale testée	65 kg		
				Charge garantie sur le toit	65 kg		

Équipement	§)	
Feux de route	HCR	(E)
Feux de croisement	HCR	(E)
Feux de position	A	(E) dans HCR
Feux rouges	DOT A(2)5(2)T80 GUIDE 4X	
Feux stop	DOT A(2)5(2)T80 GUIDE 4X	
Clignoteurs	av	1 (E) AV/ DOT AP2 80 ar voir feux rouges
Catadioptrés	av	AV ar SAE A68 DOT 77
Feux de gabarit	av	ou
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1/ séparé, sous le couvercle du coffre	
Essuie-glace	2/ balais avec/ sans lave-glace	
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	B U I C K	Skylark	
Homologation			
N°	CH	0084 01	
Carrosserie	limousine		
Places	total	5	avant 2
Poids à vide	1280	Carburant	B
Charge utile		CV-impôt	14,44
Poids total	1730	Cylindrée	2835

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Modèles : 4XB37 = Skylark 2 portes / 4XC37 = Skylark Limited 2 portes
 4XB69 = Skylark 4 portes / 4XC69 = Skylark Limited 4 portes
- x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, 1A 2,84 = 75 dB/A.
- xx) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15.03; une marque d'homologation n'est pas exigée (LFEM-No 42 002).
- +) Variante de pneus : P 205/70 R 13 960 (1,6) V-max. varie selon la marque, minimum 162 km/h
 185 SR 13 960 (1,9) 180 km/h
 205/70 SR 13 960 (1,8) 180 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs;
- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont enlevés; clignoteurs : des feux homologués E sont montés; feux de position: sont branchés sur A (E) dans HCR ;
- les catadioptrés d'origine non-étanches; il en est monté 2 complémentaires;
- ampoules: feux rouges/stop = 5/21W ou 1157, clignoteurs AV = 18 W.

A noter dans le permis de circulation:

102 = charge utile de la galerie, max. 65 kg.

Lieu et date de l'homologation Zürich, 07.11.79

Service fédéral d'homologation